Responsabilité pénale des dirigeants

Identifiez les situations qui engagent la responsabilité pénale de l'entreprise et de ses dirigeants, et sécurisez vos délégations de pouvoirs.

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les personnes susceptibles d'être poursuivies : dirigeant, délégataire, personne morale
- Repérer les principales infractions liées à la gestion du personnel
- Situer le rôle et les limites de la délégation de pouvoirs
- Mettre en place des mesures de prévention adaptées à son activité
- Adopter les bons réflexes en cas de contrôle ou d'accident du travail

POINTS FORTS

Mise en pratique sur des cas réels apportés par les participants

Programme adaptable à votre secteur et à vos outils en intra

Démarche pédagogique, documentation remise et évaluation

- Recueil des besoins du participant, en amont de la formation
- Préparation et diffusion de supports pédagogiques
- Apports théoriques illustrés par des cas concrets
- Cas pratiques et mises en situation ciblées
- Personnalisation de la formation à travers de nombreux échanges
- Évaluation des acquis en fin de formation, par quiz ou mise en situation pratique
- Évaluation de la satisfaction et de l'engagement

INFORMATIONS PRATIQUES

PUBLIC CONCERNÉ
Chefs d'entreprise ou d'établissement, DRH, responsables juridiques, membres du comité de direction

PRÉREQUIS
Aucun

DURÉE
1 journée soit 7 h au total

MODALITÉS DE DISPENSE
Formation inter-entreprises, intra-entreprise, sur mesure ou individuelle.
Pour chacun de ces formats : en présentiel ou à distance en classe virtuelle.

TARIFICATION
Formation INTER 890 € HT par personne (TVA non applicable, art. 261-4-4° du CGI)
Minimum 4 personnes - Maximum 12 personnes
Formation Intra - Sur mesure - Individuelle : demander un devis pour personnaliser le programme de cette formation pour qu'elle réponde aux spécificités de votre entreprise.
Prise en charge possible par l'OPCO de votre entreprise, selon ses critères.

DATES - LIEUX - DÉLAI D'ACCÈS
Date et lieu à déterminer en fonction des possibilités et disponibilités respectives.
Formation organisée sous 2 à 4 semaines à compter de la validation de la formation, selon les disponibilités respectives.

FORMATEUR
Expert ROLEV IMPACT

SANCTION DE LA FORMATION
Remise d'une attestation de fin de formation

RECOMMANDATIONS
TV – Écran permettant une diffusion
Connexion internet à haut débit

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP
Pour vous permettre d'accéder et de suivre nos formations dans les meilleures conditions nous vous invitons à nous contacter afin de déterminer la solution la mieux adaptée à votre besoin. La référente handicap pourra, si nécessaire, proposer l'appui de réseaux d'accompagnement spécialisés (Agefiph, FIPHFP, Cap Emploi, MDPH...) afin d'identifier les aménagements les plus adaptés.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
contact@rolevimpact.com
06 15 38 72 52
www.rolevimpact.com

Programme

1 Qui est responsable

Responsabilité pénale du chef d'entreprise
Responsabilité des délégataires et des préposés
Responsabilité de la personne morale : conditions et cumul
Plusieurs entreprises sur un même site : sous-traitance, coactivité
Exercice : qualifier des situations concrètes

2 Les principaux risques

Santé et sécurité

Accident du travail, blessures et homicide involontaires, mise en danger

Emploi et sous-traitance

Travail dissimulé, prêt illicite de main-d'œuvre, marchandage

Conditions de travail et relations sociales

Durée du travail, discrimination, harcèlement
Délit d'entrave

3 La délégation de pouvoirs

Pourquoi déléguer : prévenir le risque pénal
Qui peut déléguer et à qui : compétence, autorité, moyens
Rédiger l'acte : écrit, précision, durée, acceptation
Délégations multiples et subdélégations
Faire vivre la délégation : changements d'organisation, de poste, de dirigeant
Transfert de responsabilité et ses limites
Quand la délégation est contestée

4 Prévenir et réagir

Document unique d'évaluation des risques et plan de prévention
Contrôles internes et formation de l'encadrement
Contrôle de l'inspection du travail : droits et bons réflexes
Accident du travail grave : premières mesures
Cas pratiques et quiz
Plan d'action

Nature de l'action Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L. 6313-1 du Code du travail

Suivi de l'action Feuilles d'émargement, ou relevé de connexion en classe virtuelle. **Appréciation des résultats** Évaluation des acquis en fin de formation.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.